

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24350825

Déposé
30-01-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0787551512

Nom(en entier) : **Belgian Arthouse Cinema Pass**

(en abrégé) :

Forme légale : Société coopérative

Adresse complète du siège Rue Adolphe Lavallée 39
: 1080 Molenbeek-Saint-Jean**Objet de l'acte :** DIVERS, DEMISSIONS, NOMINATIONS

En date du 30/05/2023 s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la Société coopérative "BELGIAN ARTHOUSE CINEMA PASS (BACP), reprise à la banque carrefour des entreprises (RPM Bruxelles) sous le numéro: 0787.551.512 et à la TVA sous le même numéro, ayant son siège à 1080 Molenbeek-Saint-Jean, rue Adolphe Lavallée 39, qui a pris les décisions suivantes:

- Fins de mandat d'administrateurs :

L'assemblée générale prend acte de la démission en qualité d'administrateur de la SC CinéCité, représentée par QUIRYNEN Thibaut domicilié avenue van Volxem 172, 1190 Forest, né le 09/01/1985.

- Nominations :

L'assemblée générale décide d'élire les personnes suivantes en qualité d'administrateurs pour une durée indéterminée :

1. L'assemblée générale décide immédiatement de renouveler le mandat en qualité d'administrateur de **SC CinéCité**, représentée cette fois par LEONET Clara, domiciliée rue Edouard Stuckens 160, 1140 Evere, née (...) à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

2. **ASBL Les Grignoux**, représentée par GIORGI Léa, domiciliée rue Rue Foidart 19, 4020 Liège, née le (...) à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.

Changement de siège

L'ancien siège de la coopérative est le suivant : 26, Galeries de la Reine, 1000 Bruxelles. Le président du conseil d'administration propose de changer le siège. L'assemblée générale décide d'approuver le changement de siège social de la coopérative et de choisir le siège social suivant : **39 rue Adolphe Lavallée, 1080 Bruxelles, à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés.**

2.3 Pouvoir

En outre, l'assemblée donne mandat au notaire Pierre Lebon à Bruxelles pour les formalités de publications auprès du Moniteur belge.

Chacune des résolutions ci-avant a été adoptée séparément à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à (...).

Le secrétaire lit le procès-verbal de l'assemblée générale, lequel est signé par les membres et mandataires qui en expriment le désir, ainsi que par le président et le secrétaire.

Démission & nomination du délégué à la gestion journalière

Ensuite, s'est réuni le conseil d'administration qui prend les décisions suivantes, à l'unanimité :

A. Administrateur délégué

A.1 Démission

Le conseil d'administration décide de mettre fin à la fonction de l'administrateur délégué/ de délégué à la gestion journalière actuel, mentionné ci-après : de KHAIRY Rabab, domiciliée au 83 avenue Molière, 1190 Forest.

A.2 Nomination

Le conseil d'administration procède immédiatement à la nomination comme **administrateur délégué/délégué à la gestion journalière pour une durée indéterminée :**

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

Monsieur QUIRYNEN Thibaut, domicilié au 172 avenue Van Volxem, 1190 Forest, né
POUR EXTRAIT
(Signé) Pierre LEBON, notaire résidant à Bruxelles
Mentions: un copie du PV de l'assemblée générale extraordinaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").